

AFFAIRE N° 5

AMENAGEMENT DU SYNDICAT D'INITIATIVE DE SAINT-DENIS

APPROBATION DU PROJET

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES  
POUR LA REALISATION DES TRAVAUX

Le Secrétaire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 24 mars 1988 (affaire n° 30), le Conseil Municipal a créé le Syndicat d'Initiative de Saint-Denis.

Le choix du local a été arrêté sur le bâtiment communal, utilisé anciennement par INTERGRO, situé au 4 Rue Maréchal Leclerc, à proximité du Grand Marché. Lieu d'intérêts historique et touristique, le Grand Marché pourrait ainsi bénéficier de l'implantation du Syndicat d'Initiative de Saint-Denis pour être revalorisé et dynamisé.

Des propositions d'aménagement du local ont été faites par les Services Techniques de la Mairie (Bureau d'Etudes). Celles-ci devront préalablement obtenir l'agrément de l'Architecte des Bâtiments de France, avec qui des contacts ont déjà été pris.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, d'approuver le projet en cause et de m'autoriser :

- à lancer un appel d'offres pour la réalisation des travaux d'aménagement du local précité, sous réserve de l'inscription des crédits au B.P. 1990 ;
- en cas de résultats infructueux, à passer un marché négocié avec l'entreprise qui aura présenté l'offre la plus avantageuse.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

---

Fait à Saint-Denis,  
Le 23 DEC. 1989

Le Secrétaire Général Adjoint  
François NEYRA

